

Un Schéma Départemental de Prévention des Risques Naturels du Val d'Oise a été approuvé par arrêté préfectoral n°09-783 du 20 août 2009.

Les réflexions sont en cours pour la prescription d'un plan de prévention des risques de mouvements de terrain (PPRMT) liés au retrait-gonflement des sols argileux sur un bassin de risque intercommunal, dans lequel est compris la commune de Deuil-la Barre.